

FSGT 92
REGLEMENT TENNIS AUGUSTE DELAUNE
(Mise à jour au 24/06/2022)

ARTICLE 1

La Commission Sportive Départementale de tennis est responsable de l'épreuve. Elle fixe les droits d'engagement, établit le calendrier suivant ses propres critères, contrôle l'application du règlement, tranche les difficultés imprévues, prend éventuellement des sanctions dans les limites assignées par les statuts de la F.S.G.T.

ARTICLE 2

La formule des rencontres comprend deux doubles messieurs et un double mixte.

Chaque équipe se compose de 5 joueurs et 1 joueuse. Il est toutefois possible de présenter une deuxième joueuse en « double mixte » uniquement (4 joueurs et 2 joueuses),

En cas de problème d'effectif d'une équipe (4 joueurs seulement disponible pour une rencontre), il est toléré que le joueur le moins bien classé du double 2 (et de l'équipe) peut aussi jouer le double mixte.

ARTICLE 3

« Les 2 équipes de double messieurs doivent être composées en fonction du classement F.F.T. en vigueur au jour de la rencontre, classement intermédiaires compris »

Le classement d'une équipe de double s'obtient en faisant la somme des classements de doubles des joueurs qui la compose.

CLASSEMENT DE DOUBLES

- 5 à 8	pour joueurs classés	1 ^{ère} série	+ 8	pour joueurs classés	15/2
- 4	«	-15	+ 9	«	15/3
- 3	«	-4/6	+10	«	15/4
- 2	«	-2/6	+11	«	15/5
- 0	«	0	+12	«	30
+ 1	«	1/6	+13	«	30/1
+ 2	«	2/6	+14	«	30/2
+ 3	«	3/6	+15	«	30/3
+ 4	«	4/6	+16	«	30/4
+ 5	«	5/6	+17	«	30/5
+ 6	«	15	+18	«	40
+ 7	«	15/1	+18	pour joueurs non classés (NC)	

Le double totalisant le plus petit nombre de points est classé n°1

Exemple :

Double 1 : 15/3 et NC = 9 + 18 = 27 Pts

Double 2 : 15/5 et 30/5 = 11 + 17 = 28 Pts

Le double 2 peut aussi être égal au double 1 et dans ce cas, les doubles peuvent se jouer dans n'importe quel ordre, sauf si un seul non classé figure parmi les joueurs : le non classé doit jouer impérativement en second double.

Dans le cas où l'ordre du classement ne serait pas respecté, la Commission appliquera les pénalités conformément aux articles 27 et 29 du présent règlement, soit : 1 point de pénalité et modification du résultat des 2 matches concernés, ceux-ci seront en effet considérés comme perdus.

ARTICLE 4

«Toutes les rencontres se dérouleront en 2 sets gagnants avec jeu décisif à tous les sets à 6 jeux partout. Cependant le troisième set est remplacé par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart»

ARTICLE 5

Il est obligatoire de faire les 3 matches. Le classement des rencontres se fait comme suit :

- rencontre gagnée : 3 à 0..... 4 points
- rencontre gagnée : 2 à 1..... 3 points
- rencontre perdue : 2 à 12 points
- rencontre perdue : 3 à 01 point
- rencontre forfait :..... -1 point

Le classement final tient compte du nombre de points obtenus. En cas d'égalité de points entre équipes, il y aura prise en compte :

- 1) - du nombre de doubles gagnés
- 2) - du set average (sets gagnés moins sets perdus)

Et si les équipes sont encore à égalité, le même calcul sera fait en ne tenant compte que des matches les ayant opposés.

ARTICLE 6

Toutes les licences des joueurs doivent être celles de la saison sportive en cours et validées avant le début de l'épreuve (délai de qualification des joueurs : 7 jours francs).

Avant la rencontre, les capitaines de chaque équipe doivent présenter les licences validées de leurs joueurs et inscrire ceux-ci sur la feuille de match.

Les licences doivent être revêtues d'une photographie.

1. L'absence de licence peut être remplacée par la présentation d'une pièce d'identité officielle.
2. Toutes les feuilles de match doivent comporter le numéro de licence de tous les joueurs.
3. La mention licence déposée ne sera pas admise au-delà de 15 jours après le début du championnat, le joueur devant de toute façon présenter une pièce d'identité.
4. Passé ce délai, l'équipe qui ne sera pas en mesure de justifier la licence d'un de ses joueurs, ne pourra pas le faire jouer.

ARTICLE 7

La liste des joueurs de chaque équipe devra être déposée, au plus tard, avant le début du Championnat et tenue à jour en fonction des inscriptions en cours de saison.

ARTICLE 8

En cas de mutation pendant une épreuve, aucun joueur ou joueuse ne pourra représenter son nouveau club s'il a déjà participé à la même épreuve pour un autre club.

ARTICLE 9

Pendant le déroulement du championnat, un joueur ne peut éventuellement effectuer que deux remplacements dans une autre équipe. Ce remplacement peut être effectué uniquement dans une équipe jouant dans un groupe supérieur.

1 - Les remplacements entre joueurs ou joueuses d'équipes d'un même club et jouant dans un même groupe ne sont pas admis.

2 - Toute joueuse, tout joueur effectuant trois remplacements dans une même équipe, sera affecté(e) à cette équipe.

3 - Le joueur ne figurant pas sur la liste déposée à la FSGT au début du championnat, sera affecté à l'équipe où il effectuera son premier match et ne pourra effectuer de remplacement.

ARTICLE 10

La décision de classement d'une nouvelle équipe dans un groupe est prise par la Commission (après discussion avec le responsable du club).

ARTICLE 11

Sauf convention contraire et accord entre les capitaines, les équipes doivent se présenter au complet un quart d'heure avant le début de la rencontre et les joueurs disputant le premier double doivent être en tenue sur le terrain à l'heure indiquée sur le calendrier. Le scratch pourra être prononcé un quart d'heure après l'heure indiquée sur le calendrier. Toutefois, si un match commence malgré le retard de l'un des joueurs, celui-ci devra obligatoirement se terminer et le résultat sera comptabilisé, sauf en cas de fermeture des installations (voir article 20).

ARTICLE 12

Dans le cas où tous les joueurs d'une équipe ne se présentent pas au complet au début de la rencontre, il importe que les joueurs du double n°1 (ou du 1^{er} double sur le terrain) présentent les licences de tous les joueurs prévus et inscrivent leur nom sur la feuille de match.

ARTICLE 13

Les rencontres doivent se dérouler sans temps mort entre les matches.

ARTICLES 14

Une équipe est déclarée forfait s'il lui manque plus de deux (2) joueurs. Elle perd la rencontre par 3/0 et est pénalisée de 2 points.

Une équipe est incomplète s'il manque un ou deux joueurs, qu'elle soit gagnante ou perdante, elle sera pénalisée d'un point par joueur manquant.

Une équipe ayant plus de 2 forfaits sera considérée comme forfait général.

Toutes ses rencontres, même déjà jouées, seront annulées et elle descendra automatiquement de groupe l'année suivante.

Sigles explicatifs sur la feuille de match :

W O : joueurs en retard ou refusant de jouer.

Forfait : joueurs manquants.

Abandon : joueur blessé ou malade sur le terrain.

ARTICLE 15

Il ne sera admis aucun report de rencontre sauf indisponibilité d'installation et sur justificatif officiel auprès de la Commission. Dans tous les cas, une feuille de match doit être expédiée par les deux équipes, dans les mêmes délais qu'une feuille de match ordinaire (voir article 25).

ARTICLE 16

Dans la mesure du possible, chaque équipe devrait disputer autant de match à domicile qu'à l'extérieur

ARTICLE 17

La Commission peut limiter les engagements en fonction des terrains.

ARTICLE 18

Sauf accord des capitaines, les rencontres se dérouleront dans l'ordre suivant :

Double messieurs n°1, double mixte ou dames, double messieurs n°2.

ARTICLE 19

Dans la limite du calendrier fixé par la Commission, deux équipes adverses en cas de force majeure, telle que fin de location, pourront convenir du report de tout ou partie d'un match, mais la composition des doubles reste inchangée, ou ne doit pas être d'un classement supérieur à celle de la rencontre entamée.

Dans tous les cas, une feuille de match doit être expédiée.

ARTICLE 20

Si une équipe de double se présente en retard et si un match est interrompu par la fermeture du court, cette équipe aura match perdu. Mais dans le cas où une équipe de double est dans une situation régulière et que le match est interrompu par la fermeture du court, il est convenu que les deux capitaines doivent se mettre d'accord pour refaire le match. Ils devront préciser leur décision sur la feuille de match et il n'y aura pas de pénalité, ni match perdu pour le club qui reçoit. Par contre, si aucun accord n'est intervenu, entre les capitaines, la Commission statuera.

ARTICLE 21

Toutes les rencontres de chaque phase (y compris les rencontres reportées ou en litige) doivent obligatoirement être disputées avant la date de clôture de la phase concernée.

ARTICLE 22

Le Championnat se déroulera cette année en matches aller retour.

Des finales devraient avoir lieu en mars, à l'issue des matches de groupes

ARTICLE 23

Tous les matches doivent être arbitrés.

ARTICLE 24

Pour chaque rencontre, l'équipe qui reçoit doit fournir au minimum 2 boîtes de 4 balles neuves.

ARTICLE 25

Le capitaine de l'équipe gagnante devra faire parvenir la feuille de match, sous 48h00, à la Commission. Il est recommandé de garder un double par l'équipe perdante, en cas de réclamation par la Commission Tennis lors des litiges.

ARTICLE 26

Les feuilles de match doivent obligatoirement être :

- Ceux fournies par le Comité FSGT 92,
- correctement et lisiblement remplies avec :
 - 1) - Le nom, prénom et classement de chaque joueur,
 - 2) - Le numéro de licence de chaque joueur,
 - 3) - L'indice de l'équipe (ex : 1, 2, etc.),
 - 4) - Les résultats détaillés et complets,
 - 5) - Noms et signatures des capitaines,
 - 6) - Observations au dos (éventuellement).

ARTICLE 27

Toute infraction au règlement entraînera, soit la perte de la rencontre, soit une pénalité à l'appréciation de la Commission.

(Ex : feuille de match non arrivée dans les délais, ou non conforme : ½ point en moins à l'équipe gagnante).

Chaque fois qu'une équipe croira à une irrégularité, son dirigeant devra faire toutes réserves utiles sur la feuille de match ou, à défaut, par écrit et dans les mêmes délais. Tous cas litigieux ou imprévus seront tranchés par la Commission.

ARTICLE 28

Finales du Championnat Auguste DELAUNE :

La fin du Championnat devrait être conclue par des finales organisées à l'issue du classement.

La Commission se réserve toutefois le droit d'annuler ces finales en cas de problèmes techniques ou budgétaire.

ARTICLE 29

La Commission sanctionnera, si nécessaire, les informations incomplètes, imprécises, erronées ou illisibles des feuilles de match.

Le barème des pénalités est le suivant :

BAREME DES PENALITES	
- 1 joueur manquant	1 point
- 2 joueurs manquants	2 points
- 3 joueurs manquants ou plus (forfait général)	3 points + rencontre perdue 3/0 6/0
- Joueur n'ayant pas le droit de jouer dans une équipe	1 point + match perdu
- Joueur jouant avec une fausse licence	1 point
- Feuille de match arrivée hors délai	½ point à l'équipe gagnante
- Report de rencontre non signalé (article 15)	½ point à chaque équipe
- Feuille de match incomplète (1 ou 2 infos)	½ point
- Feuille de match avec plus de 2 infos incomplètes	1 point
- Feuille illisible	½ point
- Feuille fausse (comportant une erreur)	½ point
- Feuille fausse (comportant 2 erreurs et plus)	1 point
- Ordre de classement non respecté	1 point + les 2 matches perdus
- Licence non validée ou absence de licence	1 point + modification résultat

